

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} juillet 2025, s'est réuni en séance le 10 juillet 2025, à 19 heures, en Mairie de CAESTRE, sous la présidence de Monsieur Jean Luc SCHRICKE, Maire de CAESTRE.

Présents : M. SCHRICKE, M. GOSSEY, Mme DEGRAVE, M. CRINQUETTE, Mme ROHART, Mme PARIS, M. LOEWENGUTH, Mme VENNIN, M. CEROUTER, M. CAROUX, Mme LEBLANC,

Soit 11 personnes présentes représentant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : M. SIEMIATKOWSKI, M. VANOVERSCHELDE, Mme CALOONE, M. MAERTEN, M. GHELEIN, Mme VAN DE ROSTYNE

Pouvoirs : M. GHELEIN à Mme ROHART, Mme VAN DE ROSTYNE à M. SCHRICKE

Secrétaire de séance : M. GOSSEY

Les élus ont signé la feuille de présence.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à émettre ses remarques sur le procès verbal de la réunion du 10 avril 2025. Aucune observation n'est émise. Ce document est signé par le secrétaire de séance et le Maire. Il sera publié sur le site internet de la commune, un exemplaire papier sera disponible en Mairie.

La liste des délibérations examinées ce jour sera affichée à la mairie.

A l'ordre du jour :

I - FINANCES

I – 1 – Demande de Subventions : A.S.R.D.A., A.A.T., Amendes de police

II – TRAVAUX – VOIRIES

II – 1 – Travaux en cours

II – 2 – Démolition de la friche Butstraen

II – 3 – Futur contournement

III – EGLISE

III – 1 – Réfection des intérieurs

III – 2 – Aménagement des extérieurs

IV – Intercommunalité

IV – 1 – TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

IV – 1 – 1 – Rapport d'activités 2024

IV – 1 – 2 – Borne I.R.V.E.

IV – 2 – SMICTOM

IV – 2 – 1 – Rapport d'activités 2024

IV – 2 – 2 – P.L.P.D.M.A.

IV – 3 – CŒUR DE FLANDRE AGGLO

V – Questions diverses

V – 1 – Ecole

V – 2 – Compte – rendu des décisions prises au titre de la délégation – art L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1- PV- CM 10/07/2025

- V – 3 – Concert roues libres
- V – 4 – Tirage au sort du jury criminel
- V – 5 – Demande présentée par M. Nicolas DENAES – suite
- V – 6 – Demande présentée par le club de Volley Ball d'Hazebrouck

I – FINANCES

I – 1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Lors de l'examen du budget primitif, il a été décidé de poursuivre l'action en faveur des liaisons douces. Un chemin piétonnier sera créé rue d'Hazebrouck, à proximité du centre d'apports volontaires et de la rue Yves Baron. Les randonneurs auront ainsi la possibilité de faire une boucle complète autour du village, en toute sécurité.

Pour mener à bien ce projet, il est possible d'obtenir une subvention départementale.

Trois demandes seront présentées, sachant qu'une seule aide financière sera accordée.

Les dossiers ont été mis en ligne mais il convient de les finaliser par des délibérations.

A l'unanimité, les élus autorisent M. le Maire à présenter les différentes demandes conformément aux délibérations ci-dessous.

Délibération : 14/2025

Objet : création d'un chemin piétonnier rue d'Hazebrouck - demande de subvention au titre de l'A.S.R.D.A.

Monsieur le Maire rappelle l'idée de poursuivre la sécurisation des piétons et de créer un chemin piétonnier le long de la RD 161 – rue d'Hazebrouck. Le montant des investissements envisagés s'élève à 37 584,50 € HT soit 45 101,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, vu les pièces au dossier, après un vote à main levée, à l'unanimité :

-accepte le projet présenté et demande à M. le Maire de solliciter une subvention au titre du dispositif de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération.

-dit que le financement sera assuré de la façon suivante :

*Subvention au titre de l'A.S.R.D.A. :	18 792,25 €
*Autofinancement :	26 309,15 €

-invite M. le Maire à solliciter une dérogation afin de commencer les travaux avant l'accord de subvention.

-autorise M. le Maire à signer la convention, concernant cet aménagement, avec M. le Président du Conseil Départemental du Nord.

Délibération : 15/2025

Objet : création d'un chemin piétonnier rue d'Hazebrouck - demande de subvention au titre de l'A.A.T.

Monsieur le Maire rappelle l'idée de poursuivre la sécurisation des piétons et de créer un chemin piétonnier le long de la RD 161 – rue d'Hazebrouck. Le montant des investissements envisagés s'élève à 37 584,50 € HT soit 45 101,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, vu les pièces au dossier, après un vote à main levée, à l'unanimité :

-accepte le projet présenté et demande à M. le Maire de solliciter une subvention au titre du dispositif d'Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales.

-dit que le financement sera assuré de la façon suivante :

*Subvention au titre de l'A.A.T. : 10 840,00 €

*Autofinancement : 34 261,40 €

-invite M. le Maire à solliciter une dérogation afin de commencer les travaux avant l'accord de subvention.

-autorise M. le Maire à signer la convention, concernant cet aménagement, avec M. le Président du Conseil Départemental du Nord.

Délibération : 16/2025

Objet : création d'un chemin piétonnier rue d'Hazebrouck - demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire rappelle l'idée de poursuivre la sécurisation des piétons et de créer un chemin piétonnier le long de la RD 161 - rue d'Hazebrouck. Le montant des investissements envisagés s'élève à 37 584,50 € HT soit 45 101,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, vu les pièces au dossier, après un vote à main levée, à l'unanimité :

-accepte le projet présenté et demande à M. le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

-dit que le financement sera assuré de la façon suivante :

*Subvention au titre des amendes de police : 28 188,37 €

*Autofinancement : 16 913,03 €

II- TRAVAUX - VOIRIES

II - 1 -TRAVAUX EN COURS

M. Philippe CRINQUETTE, Adjoint en charge des travaux, détaille l'intervention effectuée dans la Doorne Straete. Le drainage avait été abimé lors du passage de la fibre optique.

Par ailleurs, M. le Maire précise qu'il a demandé des devis pour l'installation de stores à l'école Marguerite Yourcenar. En effet, en période de canicule, la température est très élevée dans les classes.

Une estimation a également été demandée pour l'installation de rideaux et de stores en Mairie.

II - 2 - DEMOLITION DE LA FRICHE BUTSTRAEN

Les travaux avancent bien. M. le Maire assiste à chaque réunion de chantier. La démolition suit son cours. Des photographies de l'évolution du chantier sont présentées. Tous les matériaux sont triés et recyclés. A ce jour, aucune nuisance n'a été signalée.

II – 3 – FUTUR CONTOURNEMENT

Un comité de pilotage a eu lieu, le 24 juin. M. le Maire indique qu'il est en contact régulier avec les services du Département et l'aménageur.

Le Département a modifié sa position quant au financement. Mais il est possible d'obtenir des subventions.

La question de la maîtrise d'œuvre se pose. M. GOSSEY, adjoint en charge des finances, présente les différentes solutions.

Le plan de financement est en cours de réflexion. Une rencontre est prévue avec la personne en charge des recherches de subventions au sein de Cœur de Flandre Agglo.

Tous les partenaires (Département, Cœur de Flandre Agglo, l'aménageur..) sont motivés et sont prêts à épauler la commune, dans l'aboutissement de ce projet.

III - EGLISE

III – 1 – REFECTION DES INTERIEURS

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Mme Céline DESPREZ, architecte du patrimoine. Une rencontre est prévue le 15 juillet pour évoquer le futur chantier.

M. le Maire précise qu'il a assisté à la commission de sécurité concernant l'église. Un avis défavorable a été donné. Il conviendra de prévoir l'installation d'une alarme incendie et des blocs de secours.

III – 2 – AMENAGEMENT DES EXTERIEURS

L'installation des cuves de récupération d'eau sera effectuée dans les plus brefs délais. ENEDIS a enfin localisé les réseaux électriques. Le rapport n'est pas encore parvenu en mairie.

IV - INTERCOMMUNALITE

IV – 1- TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

IV – 1 – 1 - Rapport d'activités 2024 :

Ce document est téléchargeable via le lien : <https://teflandre.fr/fr/nw/2482391/2238745>.

Un compte-rendu de l'exercice des compétences est détaillé et différents thèmes sont abordés (lutte contre la précarité énergétique, éclairage public, la fibre, l'efficacité énergétique des bâtiments publics, l'achat d'énergie....).

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire invite les élus à émettre leurs remarques, aucune observation n'est émise.

Délibération : 17/2025

Objet : Territoire d'Energie Flandre – Rapport d'activités 2024 - Présentation au Conseil

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport retraçant l'activité de l'établissement est à remettre, chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre. La commune de CAESTRE est membre du Territoire d'Energie Flandre.

Monsieur le Président du TE Flandre a établi un rapport pour 2024.

Les modalités de consultation de ce document ont été transmises à tous les élus. Il leur a été demandé d'émettre les éventuelles questions et observations sur celui-ci.
Aucune remarque n'a été émise.

IV – 1 – 2- Borne IRVE

L'endroit a été défini, parking de la salle des fêtes. Le fourreau est passé et l'installation est prévue.

IV – 2 - SMICTOM

IV – 2 - 1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Ce rapport annuel pour 2024 est disponible en Mairie. Il est également consultable sur le site internet du Syndicat, en utilisant le lien :

<https://www.smictomdesflandres.fr/rapports-annuels/>.

M. le Maire présente un bref compte-rendu de ce document, notamment en matière de coût et de quantité de déchets collectés.

M. le Maire précise qu'il conviendra de communiquer sur les refus de tri, car ceux-ci sont très onéreux.

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les élus sont invités à émettre leurs remarques, conformément à la délibération ci-dessous.

Délibération : 18/2025

Objet : SMICTOM - Rapport d'activités 2024 – Présentation au Conseil

Le décret n°2015-1827 du 30 Décembre 2015 prévoit la présentation par les collectivités à leur assemblée délibérante, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, avant le 30 septembre de chaque année.

La commune de CAESTRE est membre du SMICTOM.

Monsieur le Président du SMICTOM a établi un rapport pour 2024.

Les modalités de consultation de ce document ont été transmises à tous les élus. Il leur a été demandé d'émettre les éventuelles questions et observations sur celui-ci.

Aucune remarque n'a été émise.

IV – 2 – 2 - P.L.P.D.M.A.

Mme Géraldine DEGRAVE, Adjoint en charge de la communication, intervient sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, en sa qualité de membre de la commission dédiée, au sein du SMICTOM.

Il s'agit d'un plan, bâti pour 5 ans, des pistes de réflexion sont étudiées pour limiter au maximum les déchets, notamment dans les cantines scolaires.

Mme DEGRAVE relate sa visite à la cantine de STEENWERCK. M. le Maire et Mme Laurence BOCQUET étaient présents. Cette structure est exemplaire en matière de déchets : compostage, petites et grandes assiettes, organisation des inscriptions et des annulations...

M. le Maire rappelle le fonctionnement à CAESTRE et notamment la possibilité donnée aux parents, d'annuler ou de réserver un repas, le jour même.

A Steenwerck, les familles doivent appeler ou envoyer un mail, la veille à 10 heures au plus tard.

5- PV- CM 10/07/2025

Après débat, les élus sont favorables à cette idée. Le règlement de cantine sera modifié dès la rentrée de septembre 2025.

Mme DEGRAVE présente également des cendriers de rue, pour éviter les mégots par terre. Cet outil est fourni gratuitement par le SMICTOM, si toutes les communes concernées valident ce dispositif, cela engendrera un gain de 65 000 € pour le SMICTOM. Les élus sont favorables à cette idée, il conviendra de définir les lieux d'implantation. Les services techniques seront sollicités.

Il conviendra de délibérer lors d'une prochaine réunion.

Enfin Mme DEGRAVE précise que les déchetteries s'appelleront désormais écocentres. En effet, les déchetteries actuelles concernent 25 filières de tri.

IV – 3 – CŒUR DE FLANDRE AGGLO

L'intercommunalité a désormais en charge la mobilité et notamment le réseau Hop Bus. Les travaux d'aménagement des deux arrêts prévus à Caestre seront réalisés fin août. Mais le service fonctionne déjà et les dépliants ont été déposés dans toutes les boîtes aux lettres.

Mme DEGRAVE confirme qu'elle a testé le service, qui sera très utile à la population.

V - QUESTIONS DIVERSES

V- 1 - ECOLE

Lors d'une rencontre en mairie, le 16 mai dernier, avec Mme OLIVIER, directrice de l'école Marguerite Yourcenar, différents sujets ont été évoqués : organisation à la rentrée scolaire (personnel communal, modification des classes....),

Mme la Directrice a également indiqué que les programmes scolaires seront modifiés dès la rentrée de septembre. Les guides des maîtres devront donc être renouvelés. L'école travaille avec les éditions ACCES, le coût total des nouveaux manuels s'élève à 525 €.

Afin de financer ceux-ci, Mme OLIVIER sollicite une augmentation exceptionnelle des crédits scolaires.

Après débat, à l'unanimité, les élus acceptent la demande de Mme la Directrice.

V – 2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION – ART L. 2122-22 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Par délibération du 30 juin 2020, M. le Maire a reçu délégation pour un certain nombre de compétences au titre de l'article L. 2122-22. La Loi l'oblige à rendre compte de celles-ci conformément à la délibération ci-dessous.

Délibération : 19/2025

Objet : compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au titre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par la délibération n° 37 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

IV – Marché

Décision IV -1 - 2025 : signature d'un devis du 29 janvier 2025, présenté par les établissements BAUDELET MATERIELS, pour la fourniture d'un échafaudage, pour les services techniques, pour un montant de 2 449,78 € HT soit 2 939,74 € TTC

Décision IV -2 - 2025 : signature d'un devis du 22 mars 2025, présenté par la SAS DAVID METAL pour la fourniture et la pose d'une porte coulissante pour les ateliers municipaux, pour un montant de 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC

Décision IV -3 - 2025 : signature d'un devis du 28 mars 2025, présenté par l'entreprise SAGNALISATION, pour la création d'un passage piétons, rue de Strazeele, pour un montant de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC.

Décision IV -4 - 2025 : signature d'un devis du 25 avril 2025, présenté par la Société VAN EECKE pour l'aménagement d'un chemin piétonnier, rue d'Hazebrouck, pour un montant de 37 584,50 € HT soit 45 101,40 € TTC.

Décision IV -5 - 2025 : signature d'un devis du 4 mai 2025, présenté par la Société GESTCIM pour la reprise de 21 concessions au sein du cimetière communal pour un montant de 18 450,00 € HT soit 22 140,00 € TTC.

Décision IV - 6 - 2025 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre à Mme DESPREZ, architecte du patrimoine, pour la restauration des intérieurs de l'église, pour un montant de 59 630,00 € HT soit 71 556,00 €.

VII – Création, modification et suppression des régies

Décision VII - 1 - 2025 : Suppression de la régie d'avances pour le paiement des dépenses, jeux et concours à l'occasion des fêtes.

Décision VII - 2 - 2025 : Modification de la régie de recettes (liste des produits encaissés, modes de recouvrement et montant maximum de l'encaisse).

VIII – Délivrance et reprise des concessions

Décision VIII - 1 - 2025 : attribution d'une concession pour une case de columbarium à M. Luc PLADYS

Décision VIII - 2 - 2025 : attribution d'une concession à M. et Mme Dominique BUTSTRAEN LALOYER

Décision VIII - 3 - 2025 : attribution d'une concession à M. et Mme Damien BUTSTRAEN DEBERT

Décision VIII - 4 - 2025 : attribution d'une concession pour une case de columbarium à M. et Mme Francis LEBLEU VANDENABEELE

Décision VIII – 5 – 2025 : attribution d'une concession pour un caveau à M. et Mme MARIS HAYAERT

Décision VIII – 6 – 2025 : attribution d'une concession pour une case de columbarium à M. Guy BAUDRY

V – 3 – CONCERT ROUES LIBRES

Mme DEGRAVE, Adjoint en charge de la communication, membre de la commission culture de Cœur de Flandre Agglo, évoque un concert organisé dans l'église de Caestre, le dimanche 10 août. Un groupe de musique classique décalé sillonnera la Flandre, en passant par notre commune.

V – 4 - TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL

Conformément à la circulaire préfectorale du 23 avril 2025, le tirage au sort du jury criminel a eu lieu le 10 juin 2025.

Le sort a désigné :

- Mme Martine CLEMENT
- Mme Annie GABANT née FLORENT
- M. Jérémy LIEFOOGHE
- Mme Séverine DEQUIDT
- Mme Elise GILLERON
- M. Mathieu DUQUENNE

V – 5 - DEMANDE PRESENTEE PAR M. NICOLAS DENAES

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'autorisation de stationnement de taxi présentée par M. Nicolas DENAES. Les formalités administratives sont terminées. L'autorisation a été délivrée.

V – 6 – DEMANDE PRESENTEE PAR LE CLUB DE VOLLEY BALL D'HAZEBROUCK

M. le Maire indique qu'il a reçu, le 30 juin dernier, les représentants du club de volley d'Hazebrouck. Actuellement, ils rencontrent des difficultés pour encadrer les différentes équipes, en raison d'un manque de locaux à Hazebrouck.

M. CATHELIN, domicilié à Caestre, est président, il est également membre de l'équipe d'encadrement et souhaite obtenir un créneau à la salle des sports.

Après débat, les élus ne sont pas opposés à cette demande, mais pour une seule saison, dans un premier temps. C'est une nouvelle activité qui pourra être proposée. Il sera demandé de donner priorité aux caestros. Une convention sera signée et en cas d'utilisation de chauffage, une facture sera établie.

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité :

N°	Objet
14	Création d'un chemin piétonnier – rue d'Hazebrouck Demande de subvention au titre l'A.S.R.D.A.
15	Création d'un chemin piétonnier – rue d'Hazebrouck Demande de subvention au titre l'A.A.T.
16	Création d'un chemin piétonnier – rue d'Hazebrouck Demande de subvention au titre des amendes de police
17	Territoire d'Energie Flandre – Rapport d'activités 2024 Présentation au Conseil
18	SMICTOM – Rapport d'activités 2024 Présentation au Conseil
19	Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au titre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Etaient présents : M. SCHRICKE, M. GOSSEY, Mme DEGRAVE, M. CRINQUETTE, Mme ROHART, Mme PARIS, M. LOEWENGUTH, Mme VENNIN, M. CEROUTER, M. CAROUX, Mme LEBLANC,

Le Maire
M. Jean Luc Schricke

Le Secrétaire de séance
M. Edouard GOSSEY



